





Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités



ÉVOLUTION DES STATISTIQUES SUR LES INSCRITS À FRANCE TRAVAIL DEPUIS JANVIER 2025



Contexte

Toutes les personnes en recherche d'emploi sont systématiquement inscrites sur les listes de France Travail à compter du 1^{er} janvier 2025, en application de la <u>loi pour le plein emploi</u> du 18 décembre 2023 et en particulier :

- Les demandeurs et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ;
- Les jeunes accompagnés par les Missions locales ;
- Les personnes en **situation de handicap** suivies par Cap emploi.

Tous les publics inscrits à France Travail seront accompagnés en fonction de leur situation (accompagnement professionnel, socioprofessionnel ou social). Une période de transition de deux ans en France métropolitaine est prévue pour recevoir et orienter en parcours d'accompagnement tous les bénéficiaires du RSA qui n'étaient pas déjà inscrits sur les listes au 1^{er} janvier 2025.



Les statistiques sur les inscrits à France Travail (publiées par France Travail et la DARES) s'adaptent à ce nouveau contexte.

Pour tenir compte de ces changements et faciliter l'interprétation de nouvelles données, deux nouvelles catégories statistiques sont créées :

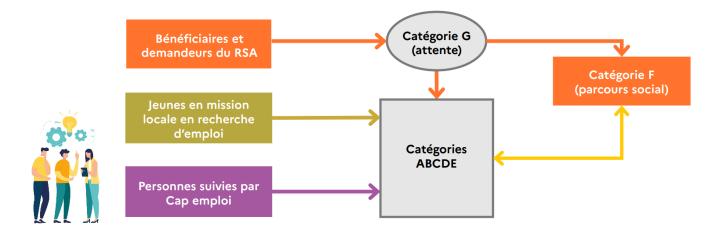
Catégorie F

Personnes les plus éloignées de l'emploi, qui ont été orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale

Catégorie G (dite d'attente)

Bénéficiaires et demandeurs du RSA en attente d'orientation

- √ À partir du 1^{er} janvier 2025 : ensemble des bénéficiaires du RSA non-inscrits avant cette date
- ✓ Régime courant : flux de nouveaux demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation



À partir de janvier 2025, le nombre d'inscrits en catégorie F augmentera

progressivement durant la période de transition au fur et à mesure de l'entrée de publics dans la nouvelle modalité d'accompagnement à dominante sociale.

Tendance pendant la phase de transition

Cat. F



Les catégories statistiques préexistantes - A, B, C, D et E - sont également mécaniquement affectées par l'inscription systématique instaurée au 1er janvier 2025.

Depuis le 1er janvier 2025, la catégorie G regroupe l'ensemble des bénéficiaires du RSA qui n'étaient pas inscrits à France Travail avant cette date. Cette catégorie a vocation à diminuer, à mesure que ces personnes seront reçues et orientées. À terme, elle ne concernera plus que les nouveaux demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente

- √ C'est le cas, de manière progressive, pour les bénéficiaires du RSA, qui seront inscrits, en fonction de leur situation, en catégories A à E au fur et à mesure de leur orientation dans les parcours d'accompagnement professionnel et socioprofessionnel.
- ✓ De leur côté, les <u>jeunes</u> accompagnés par les Missions locales sont, dès le 1er janvier 2025, inscrits très majoritairement en catégorie A, B ou C, suivant qu'ils exercent ou non une activité réduite.
- ✓ Quant aux personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi, elles sont déjà en très grande majorité inscrites à France Travail avant le 1er janvier 2025, pour la plupart en catégories A, B, C.



Cat. A, B,



d'orientation.

Hausse du nombre d'inscrits, indépendamment de la conjoncture

Analyse des évolutions



Si ces évolutions permettent de mieux comptabiliser l'ensemble des demandeurs d'emploi et de distinguer leur situation, les prochaines statistiques sur le nombre d'inscrits seront complexes à analyser, du fait de l'importance des changements évoqués.

Afin d'appréhender l'évolution du chômage, sont préconisées :

L'utilisation du taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT), avec les chiffres produits par l'Insee.

Ces derniers reposent sur des données d'enquête et sur une définition internationale du chômage alors que les statistiques de France Travail sont élaborées à partir de données administratives, issues de son système d'information.



Limites:

- Périodicité différente (un trimestre de recul pour la diffusion du taux de chômage)
- Zonage différent : données par zone d'emploi / département / région uniquement (pas de taux calculés par bassin ou CLPE, par exemple)
- L'utilisation de données complémentaires sur le nombre d'inscrits à France Travail. Ces données vont être diffusées trimestriellement, pendant la phase de transition :
 - Catégorie A hors bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les Missions locales
 - o Catégories A, B, C hors bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les Missions locales



Responsable de la rédaction : Frédérique PELLIER

Réalisation : Service Statistiques, Études et Évaluation

Ces séries ne seront calculées qu'au niveau national et régional et non au niveau départemental